

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

http://ourworld.compuserve.com/homepages/Le_Republicain_du_Coin/

Editorial

L'année 1997 a été marquée par des décisions encourageantes pour l'avenir de l'Europe. Les plus récentes sont à porter au crédit de nos amis luxembourgeois qui ont assuré la présidence de l'Union ces six derniers mois.

L'accord sur la révision du traité de l'Union européenne, même s'il fait l'impasse sur la nécessaire réforme des institutions, est une avancée importante vers la construction d'une Europe plus proche des citoyens et des préoccupations sociales.

Cette orientation a été confirmée par le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg consacré à l'emploi. Ce sommet, voulu par le gouvernement de Lionel Jospin, a été un succès. Les Etats membres ont décidé d'appliquer par anticipation les dispositions du nouveau titre sur l'emploi du traité d'Amsterdam. Dès 1998, ils coordonneront leurs politiques sur la base d'orientations communes portant à la fois sur des objectifs précis et des moyens. Un mécanisme de surveillance multilatéral sera mis en place pour en vérifier la réalisation. Cette démarche a fait ses preuves dans le domaine de la convergence des politiques économiques pour l'union monétaire. Espérons qu'il en soit de même pour l'emploi.

La monnaie unique verra le jour en 2002. Les marchés financiers l'anticipent déjà. Les parités entre les monnaies du premier groupe de pays participants et l'euro seront fixées dans les prochains mois. Le gouvernement français a agi avec efficacité pour que la prochaine monnaie européenne réunisse tous les pays qui le souhaitent et qu'ainsi celle-ci soit évaluée à un niveau qui favorise la croissance et l'emploi. Le changement des signes

monétaires va bouleverser bien des habitudes mais cet inconvénient est peu de chose en comparaison des avantages que nous en retirerons. Les Français établis à l'étranger dans la zone euro seront les premiers à apprécier la suppression des commissions de change chaque fois qu'ils font un virement en France. Mais ce sont surtout les entreprises qui bénéficieront de marges nouvelles leur permettant de créer des emplois.

L'événement le plus important est certainement la décision du dernier sommet de Luxembourg d'ouvrir les négociations d'élargissement de l'Union avec les pays qui se sont portés candidats (à l'exception de ceux qui ne respectent pas encore de façon satisfaisante les droits de l'homme et la démocratie). La perspective est, à terme, de rassembler l'ensemble des peuples de l'Europe géographique, un demi-milliard d'habitants, au sein d'un même espace de paix, de liberté et de prospérité.

Les négociations seront longues et aboutiront à des rythmes différents. Elles devraient commencer d'abord avec les pays les plus avancés (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Estonie et Chypre). Un véritable plan d'assistance devra être lancé, en parallèle, pour aider les pays candidats à moderniser leur économie et leur administration en vue de l'adhésion. En outre, la réforme des institutions de l'Union demeurera un préalable à la réalisation de l'élargissement. Mais la voie est tracée et c'est un signal politique fort.

Souhaitons que l'année 1998, placée sous le thème des droits de l'homme par les Nations Unies, nous apporte des nouvelles encore plus réconfortantes.

S. L.

Billet d'humeur

Un pays au bord du gouffre, une économie au ralenti, des femmes et des hommes qui paient au quotidien la faute d'un dictateur mis à l'index, des enfants qui souffrent et meurent chaque jour dans des hôpitaux en manque de tout, des visages décharnés d'enfants, aux yeux immenses qui vous regardent en vous demandant pourquoi.

Pourquoi un tel acharnement et cela depuis 1990, date du début de l'embargo contre l'Irak ? Pourquoi cette intransigeance américaine ? Que dire de cette idée de pousser tout un peuple à la révolte en l'affamant ? Le but des Etats-Unis est-il de se débarrasser d'un dictateur ou de le renforcer pour contrebalancer la puissance de l'Iran ? Est-on en Europe à ce point aveugle ? Notre politique étrangère doit-elle être dictée par les Etats-Unis ? Nous savons parfaitement que certaines résolutions de l'ONU concernant d'autres pays n'ont jamais été appliquées et que les Etats-Unis ne semblent pas s'en émouvoir. Alors pourquoi celles concernant l'Irak devraient-elles l'être de façon si inhumaine ? Les droits de l'Homme semblent se perdre lorsque les intérêts commerciaux sont trop puissants.

Bien sûr, Saddam Hussein est loin d'être un ange et je ne suis pas la candide de service. D'accord donc pour contrôler que l'Irak ne développe pas des armes de mort. Une délégation de l'ONU, sans les Américains, ferait aussi bien le travail. L'Europe doit faire entendre sa voix. Le monde peut vivre en sécurité sans que les enfants, les femmes, les hommes d'Irak continuent à voir bafoué leur droit de vivre dignement dans leur pays.

A. P.

*L'équipe du Républicain du Coin vous
adresse ses meilleurs vœux pour 1998 !*



Entretien avec Henri Grober

La commune est la cellule de base de la démocratie. Les prochaines élections communales auront lieu au Grand-Duché en octobre 1999. Pour la première fois, les citoyens de l'Union durablement établis au Luxembourg pourront y participer. Nous avons demandé à Henri Grober, échevin d'Esch-sur-Alzette, de nous expliquer pourquoi il est important que nous exercions ce nouveau droit.

RdC : Pourquoi, aujourd'hui, les autorités luxembourgeoises s'inquiètent-elles du manque d'empressement des citoyens de l'Union à s'inscrire sur les listes électorales communales ?

Henri Grober : Il est vrai que l'inscription sur les listes électorales n'a pas connu jusqu'ici le succès que d'aucuns espéraient - et que d'autres redoutaient. Cependant, le taux d'inscription varie fortement d'une commune à l'autre.

La ville d'Esch-sur-Alzette compte plus de 700 inscrits - dont une centaine de citoyens français - et peut donc s'enorgueillir d'un taux d'inscription multiple de celui de la capitale. Ce succès vient pour une grande part de la volonté des autorités locales de promouvoir les inscriptions, et du bon travail fourni par la commission consultative pour étrangers d'Esch.

Pour ce qui concerne le manque d'empressement des citoyens communaux à s'inscrire, il ne doit pas donner lieu à trop d'inquiétude.

Nous sommes au début d'un processus d'intégration politique au niveau local, et il faudra du temps et de la patience pour mener ce processus à son terme. L'important est de ne pas baisser les bras, et de persévérer dans l'effort.

RdC : Certains compatriotes hésitent à s'inscrire sur les listes électorales par crainte de s'ingérer dans les affaires luxembourgeoises ou de ne pas être suffisamment informés sur les dossiers communaux pour faire des choix responsables. Que leur répondez-vous ?

Henri Grober : Je leur réponds

qu'il ne peut s'agir en aucun cas d'ingérence, car nous sommes tous concernés par les affaires locales au même titre - celui de citoyen responsable. Ne pas participer signifie ne pas assumer toutes ses responsabilités.

Il est vrai que des choix responsables impliquent d'être informés sur les dossiers communaux. Tous les citoyens - luxembourgeois ou non luxembourgeois - ne sont pas informés au même degré. Il ne s'agit donc pas d'une question de nationalité, mais de la volonté de chaque individu de s'informer correctement pour étayer ses choix.

RdC : Quelles sont les compétences des communes au Grand-Duché ?

Henri Grober : Les communes jouissent d'une certaine autonomie dans la conduite des affaires locales, bien qu'elles soient placées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Leurs compétences concernent des infrastructures (écoles, voirie, espaces verts, etc.) et des services (gestion des déchets, eau, aide sociale, etc.) qui devront être financés par la commune en observant l'équilibre budgétaire.

On discute actuellement d'une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat. Basée sur le principe de subsidiarité, cette répartition devrait permettre aux communes de se débarrasser de certaines charges désuètes, et d'assumer de nouvelles charges qui résultent des changements fulgurants de notre société au cours des dernières années.

RdC : Quelle est la différence entre le Collège des bourgmestre et échevins et le Conseil communal ?

Henri Grober : Le Conseil communal élit en son sein un Collège des bourgmestre et échevins à qui incombe la tâche d'assumer la gestion journalière des affaires communales. A l'échelon communal, le Collège représente le pouvoir exécutif, alors que le pouvoir réglementaire appartient au Conseil.

RdC : Quel est le mode de scrutin pour l'élection des conseillers communaux ? Peut-on voter par procuration ou par correspondance ?

Henri Grober : Les communes dont la population n'excède pas 3000 habitants votent d'après le système majoritaire à deux tours, alors qu'au-delà de cette limite le système pro-



portionnel à un tour de scrutin est d'application.

On peut être admis à voter par correspondance si l'on remplit certaines conditions : se trouver à l'étranger le jour des élections, être empêché pour des raisons professionnelles, d'études, de santé ou si l'on est âgé de plus de 70 ans.

Pour pouvoir voter par correspondance, il faut introduire une demande auprès du Collège des bourgmestre et échevins de sa commune. On ne peut pas voter par procuration.

RdC : Au Grand-Duché, le vote est obligatoire. Que doit-on faire lorsqu'on a été empêché d'accomplir son devoir électoral ?

Henri Grober : Il faut faire connaître au juge de paix son motif d'abstention avec les justifications nécessaires. On est excusé de droit si l'on a déménagé dans une autre commune entre-temps ou si l'on est âgé de plus de 70 ans.

Les organes de la commune

Le Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe de décision de la commune. Il vote le budget, les règlements communaux, nomme le secrétaire communal, le receveur, les employés et fonctionnaires communaux ainsi que les membres de l'office social. Il détermine le nombre et la composition des commissions communales (certaines sont obligatoires). Il élit en son sein le Collège des bourgmestre et échevins. Les conseillers communaux sont élus pour 6 ans.

Le Collège des bourgmestre et échevins

C'est l'organe d'exécution et d'administration qui met en oeuvre les déci-



sions du Conseil communal. Il est chargé de la surveillance des services communaux, des actions judiciaires, de la gestion des finances, de l'exécution des lois et règlements généraux. Il est également chargé de la révision des listes électorales et de la conservation des registres d'état civil et des archives. Le Collège se compose d'un bourgmestre et de 2 à 6 échevins qui doivent être de nationalité luxembourgeoise.

Pour en savoir plus, commandez le guide d'accueil "Vivre au Luxembourg" édité par le CLAE, 26 rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg ☎ 29 86 86.

Listes électorales luxembourgeoises

Deux listes électorales distinctes sont ouvertes pour l'inscription des ressortissants de l'Union qui répondent à certaines conditions de résidence :

- la liste électorale pour les élections communales,
- la liste électorale pour l'élection du Parlement européen.

La liste électorale pour les élections communales est différente de celle du Parlement européen sur laquelle certains se sont déjà inscrits pour les dernières élections européennes de 1994. Les conditions d'inscription (durée de résidence, date de clôture des listes) ne sont pas les mêmes.

Liste électorale pour l'élection communale

Pour vous inscrire sur cette liste, vous devez prouver que vous avez résidé au Grand-Duché **au moins 6 ans au cours des 7 dernières années**. On vous demandera de présenter un document d'identité ainsi que les certificats de résidence (délivrés par les mairies concernées) prouvant le séjour de 6 ans. Les personnes qui se sont déjà inscrites en 1994 sur les listes électorales pour l'élection du Parlement européen et qui y figurent encore sont dispensées de la production des certificats de résidence en vue de leur inscription pour les élections communales.

Les inscriptions se font dans la mairie de votre commune de résidence. Le demandeur doit se présenter personnellement (on ne peut pas déposer sa demande par courrier ou par l'intermédiaire d'un tiers).

La date limite d'inscription est le 31 mars de l'année précédant le scrutin. Pour participer aux prochaines élections communales qui auront lieu à Luxembourg en octobre 1999, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune au plus tard le 31 mars 1998.

Votre inscription sur la liste électorale luxembourgeoise pour l'élection communale n'a aucun impact sur vos droits électoraux en France où vous pouvez continuer à participer aux élections municipales.

Liste électorale pour l'élection du Parlement européen

Pour vous inscrire sur cette liste, vous devez prouver que vous avez résidé au Grand-Duché **au moins 5 ans au cours des 6 dernières années**. On vous demandera de présenter un document d'identité ainsi que les certificats de résidence (délivrés par les mairies concernées) prouvant le séjour de 5 ans.

On vous demandera également de prendre l'engagement de ne plus voter en France pour l'élection du Parlement européen.

Les inscriptions se font dans la mairie de votre commune de résidence. **La date limite d'inscription est le 28 février** de l'année précédant le scrutin.

Pour désigner, en juin 1999, les députés européens qui représentent les ressortissants de l'Union établis au Grand-Duché, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune de résidence au plus tard le 28 février 1998.

Les autorités françaises seront informées de votre inscription et vous ne pourrez plus voter en France ou au centre de vote de l'ambassade lors des élections européennes.

N'oubliez pas, une fois inscrit sur les listes électorales luxembourgeoises, que le vote est obligatoire au Grand-Duché.

Le Républicain du Coin fête son premier anniversaire



INVITATION

RSVP en renvoyant le coupon ci-dessous à l'Adfe ☐ BP-1526, L-1015 Luxembourg, avant le 24 janvier 1998

Pour fêter l'année nouvelle et le premier anniversaire du Républicain du Coin, l'Association démocratique des Français à l'étranger a le plaisir de vous inviter à une rencontre amicale autour d'un buffet républicain

*le mardi 27 janvier 1998 à 19 heures
Centre Culturel "Am Duerf"
(au croisement de la rue des Sources, de la rue de Kirchberg et du Fond Saint Martin)
Luxembourg-Weimerskirch*

Contribution aux frais à la libre appréciation des participants



Madame/Monsieur¹ :

Adresse :

Code postal :

Ville :

participera au buffet républicain du 27 janvier accompagné(e) de personnes²

- 1) Rayer la mention inutile
- 2) Préciser le nombre de personnes qui vous accompagnent sans vous compter.



Le Républicain gourmand

AVANT-PREMIÈRE

Ca y est ! **Milou** ouvre un bar, un bistrot ou le café de la plage, au choix. Ce sympathique spécialiste de la haille-faille et co-organisateur de concerts (Axelle Red, James Brown, Richard Galliano, Calvin Russell, Lucky Peterson...) jette l'ancre sur le plateau du Saint-Esprit. L'événement, car ça en sera un, est programmé comme le lancement d'une fusée à trois étages. Ouverture le lendemain de Noël, une semaine de rodage pour être en mesure de célébrer dignement la Saint-Sylvestre, véritable fête nationale de nos amis cubains (fuite du dictateur Batista le 1^{er} janvier 1960) et ouverture officielle en janvier 1998 (bonne et heureuse année à tous !).

Le rez-de-chaussée, aux dominantes jaune et bleue, vous accueillera dès 7 h du matin pour le petit déjeuner. Vous guetterez midi et son plat du jour illustrant les cuisines française, italienne, africaines, latino-américaines. Le soir, à partir de 18 h, plus original que les « happy hours », buffet à volonté pour accompagner vos libations. Si vous êtes accro aux acras, il y en aura, parmi les différentes tapas qui vous seront offertes généreusement.

Le sous-sol s'activera à cette même heure. Là aussi, des couleurs chaleureuses et une fresque d'une quinzaine de mètres, due à la palette de l'artiste Ronaldo, où figurent les éléments emblématiques de l'île de Cuba : le planteur qui fait un tabac avec ses cigares, son voisin qui savoure le rhum, des salseurs et salseuses endiablés, la



Pour recevoir gratuitement le
Républicain du Coin renvoyez le
coupon ci-dessous à l'Adfe

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

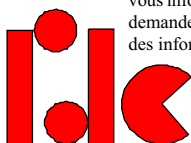
Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



cabane au bord de l'eau, sans oublier, bien sûr, la rutilante américaine, verte et hyper-chromée. Au premier ou à la première qui en découvre la marque (Chevrolet, Buick, Cadillac...), j'offre le mojito. Car les verres proposés sont évidemment, pour une bonne part, élaborés en déclinaison du rhum. Mais les autres spécialités sud-américaines (pisco, tequila...) sont bien présentes.

La musique aussi. Et elle sera dans le ton : cubaine, dominicaine, jamaïquaine, latino, africaine, flamenca. Il est prévu de donner de la musique en direct une fois par semaine.

Ce lieu sera idéal pour organiser des réunions amicales, de travail (je veux dire d'entreprise). Milou, d'autre part, organisera des soirées à thème, de même origine que ses spécialités culinaires, désaltérantes ou musicales. Ah, j'allais oublier : l'établissement dispose d'une belle terrasse en retrait notable de la circulation.

La maison ouvre tous les jours, y compris le dimanche (brunch). Une façon, à deux pas de la cathédrale, de renouer avec la tradition du stage au café au sortir de la messe. A ceci près que ledit estaminet ne s'appelle pas « Le café de la mairie », mais **Le Havana café**.

Avec l'« Ennèrt de Steiler », arc-bouté sur ses arcades et adossé aux « Caves gourmandes », au « Come prima » et au « Goethe Stuff », au sommet du Bock, et cette nouvelle adresse, au piedmont du même rocher, le quartier est décidément bien pétulant et sympathique.

Les plus : deux parkings (qui dit mieux), souterrain et de surface, au bas des marches. Les anecdotes de Milou sur les péripéties des saltimbanques en tournée.

LE HAVANA CAFÉ
5, rue du Saint-Esprit
Luxembourg.

Pee-Wee

Erratum : l'adresse du café **UM HOWALD** mentionné dans le numéro 3 du Républicain du Coin n'est pas 2 route de Thionville mais 2 avenue Berchem, L-1231 Howald (à l'angle de la route de Thionville).

L'agenda du coin

THEATRE

Les Justes, d'Albert Camus, au théâtre du Centaure à Luxembourg les 13 et 14 janvier à 21 heures ☎ 22 28 28; au théâtre d'Esch-sur-Alzette le 5 février à 20 heures ☎ 54 03 87.

J'accuse, d'après Emile Zola, au théâtre d'Esch-sur-Alzette le 24 janvier ☎ 54 03 87; au théâtre des Capucins à Luxembourg le 3 février ☎ 22 06 45.

Monsieur Malaussène au théâtre, de Daniel Pennac, au TOL, 143 route de Thionville à Luxembourg, les 23,24,30 et 31 janvier et les 5,6,7,19,20,21,26,27 et 28 février ☎ 49 31 66.

MUSIQUE

Charles Suberville au théâtre d'Esch-sur-Alzette, le 13 février à 20 heures ☎ 54 03 87.

EXPOSITION

Un itinéraire européen: **Jean l'Aveugle**, comte de Luxembourg et roi de Bohême; jusqu'au 25 février, Tutesall, 26 rue Munster à Luxembourg.

ASSOCIATIONS

Buffet Républicain de l'Adfe mardi 27 janvier 1998 à 19 heures Centre Culturel "Am Duerf" Luxembourg - Weimerskirch. Inscriptions **Adfe**, BP 1526, L-1015 Luxembourg.

Festival de l'immigration 1998 «Participer pour décider» les 13, 14 et 15 mars 1998, halle Victor Hugo, Luxembourg-Limpertsberg.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°5. Publication trimestrielle éditée par l'Adfe. **Comité de rédaction** : Bernard Cassaignau, Patrick Gondoin, Annie et Serge Lustac, Virginie Mouze, Nat et Jacques Raybaut.

Imprimerie Polyprint
44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S.324